

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 février 2009

Présents : Tous les membres sauf excusés :

- Sébastien MORIN
- Marie Cécile BUTHOD
- Dominique OLIVIER
- Guy PELLICIER

Secrétaire de séance : Christian CLEYRAT

- 1 - URBANISME

➤ Néant.

- 2 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Madame La Maire signale que l'équilibre des budgets n'est pas rendu facile du fait du calendrier des versements des subventions qui n'est pas dépendant de la Commune : nous attendons encore le solde de plusieurs subventions pour les travaux effectués en 2008.

Après avoir présenté le compte administratif, et répondu aux questions, Madame La Maire sort pendant le vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2008.

- **Budget Principal**

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	200 537.28 €
	Recettes :	337 311.69 €
	Excédent :	136 774.41 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	155 302.73 €
	Recettes :	167 939.25 €
	Déficit :	12 636.52 €

Le compte administratif indique un résultat final de clôture de l'exercice en section de fonctionnement de : 136 774.41 €. Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- **En excédent reporté : 16 774.41 €**
- **Virement à la section d'investissement : 120 000.00 €.**

- **Budget Eau et Assainissement**

Section de Fonctionnement :	Dépenses :	8 759.99 €
	Recettes :	69 285.65 €
	Excédent :	60 526.66 €
Section d'Investissement :	Dépenses :	356 563.95 €
	Recettes :	342 410.06 €
	Déficit :	- 14 153.89 €

Le compte administratif indique un résultat final de clôture de l'exercice en section de fonctionnement de : 60 526.66 €. Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- **En excédent reporté : 5 526.66 €**
- **Virement à la section d'investissement : 55 000.00 €.**

Départ de Monsieur Yannick CHIRAT après les votes sur les comptes administratifs (contraintes personnelles).

- **3 - DELIBERATION**

- Contrat saisonnier de M. Cédric USANNAZ.

Madame La Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent afin de déneiger les ruelles de la Commune en période hivernale.

Après délibération, le conseil municipal :

- décide donc d'employer un adjoint technique de 2^e classe pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009,
- autorise Madame La Maire à signer le contrat devant intervenir avec l'intéressé.

- Arrêté de revalorisation des échelles indiciaires :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,
Vu le décret 2008-1449 du 22 décembre modifiant le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'arrêté du 05 juillet 2008 prenant effet au 1^{er} août 2008, portant nomination de Madame Laurence BLICK, au 5^e échelon de l'échelle 3 : I.B : 305 – I.M 296
Vu l'avancement la proposition d'avancement d'échelon au minimum intervenue en date du 22 janvier 2009 avec effet en date du 27 janvier 2009 au 6^e échelon de l'échelle 3 : I.B : 314 – I.M 303.

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 1^{er} juillet 2008, la situation de Mme Laurence BLICK est modifiée comme suit :

Situation ancienne

Grade : Adjoint administratif de 2^e classe
Echelle : 3
Echelon : 5
I.B : 305 - I.M : 296

Situation nouvelle

Grade : Adjoint administratif de 2^e classe
Echelle : 3
Echelon : 5
I.B : 310 - I.M : 300

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.
Une copie sera transmise au Receveur de la collectivité,
Et au Président du Centre de Gestion, à titre d'information.

- **4 - DIVERS**

➤ Parcelle D82 :

M. CAUBET, après s'être entretenu une première fois avec Madame La Maire a pour projet d'acheter la maison à vendre située parcelle D 82. Il souhaiterait savoir s'il pourrait faire des ouvertures de fenêtres, balcon sur la façade sud donnant sur la voie publique ?

Réponse du Conseil municipal :

Avis plutôt favorable pour la création de fenêtres, mais pas pour le balcon, car il gênerait l'accès des gros véhicules.

➤ STEP :

L'appel d'offre a été lancé.

➤ Point Travaux de réseaux secs :

1^{ère} tranche (génie civil) : terminée,

2^e tranche (câblage) : presque terminée

3^e tranche (éclairage public + câblage téléphone & EDF) : à faire.

➤ Lettre de M. PELLETIER :

Un courrier de réponse lui sera adressé concernant sa demande de maintien de l'éclairage public.

Madame La Maire,
V. GENSAC

Le secrétaire,
Ch. CLEYRAT